



Premier tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat

28 septembre 2025

IMPORTANT

Les informations figurant aux pages 6 et 7 peuvent être actualisées.

Les coordonnées du service des votations et élections sont disponibles en page 8 pour tout renseignement complémentaire concernant votre matériel de vote.

Nous vous invitons également à les consulter à l'adresse:

<https://www.ge.ch/elections/20250928/>



L'objet du vote

Suite à la démission d'un membre du Conseil d'Etat, le corps électoral genevois est appelé aux urnes afin d'élire la personne qui le remplacera jusqu'au 31 mai 2028.

Principales attributions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat (gouvernement) exerce le pouvoir exécutif cantonal. Il exécute les lois, dirige l'administration cantonale, exerce la surveillance des communes et représente le canton à l'extérieur, prépare le projet de budget, tient les comptes et rédige le rapport de gestion de l'Etat, présente des projets de loi au Grand Conseil et adopte des règlements.

Les modalités de vote

Qui peut voter ?

Pour participer à cette élection complémentaire, je dois être une personne de nationalité suisse, âgée d'au moins 18 ans et domiciliée dans le canton de Genève ou inscrite sur les listes électorales genevoises auprès d'une représentation suisse à l'étranger (ambassade ou consulat). Si je n'ai pas reçu de matériel de vote mais que je pense remplir les conditions pour voter, je peux m'informer auprès du service des votations et élections au **+41 (0) 22 546 52 00**.

Mon vote est individuel

Je peux choisir librement la personne candidate pour laquelle je souhaite voter. Personne n'a le droit de me forcer à voter d'une manière ou d'une autre; personne ne peut exiger de contrôler mon vote.

Election au système majoritaire

Pour être élue au premier tour, une personne candidate doit recueillir la **majorité absolue** des bulletins valables, y compris les bulletins blancs (50% + 1 voix). Si le siège n'est pas repourvu, un second tour de scrutin est d'ores et déjà fixé au 19 octobre 2025.

Au second tour, seule la **majorité relative** est nécessaire. Les bulletins blancs ne sont pas pris en considération. La personne candidate qui aura obtenu le plus de voix sera élue.

Le matériel de vote

a. Enveloppe blanche de transmission

Elle me permettra de renvoyer mon matériel de vote dûment rempli au plus tard 3 jours avant la date du scrutin (jeudi 25 septembre 2025. Attention à l'heure de levée du courrier). Je peux également la déposer directement au service des votations et élections (rue des Mouettes 13, 1227 Les Acacias) jusqu'au **samedi 27 septembre 2025 à 12h00**.



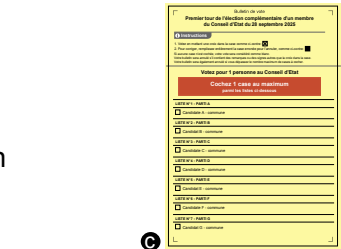
b. Carte de vote

Vote par correspondance et au local de vote
Elle certifie que j'ai bien le droit de participer à cette élection. Je dois la compléter en indiquant ma date de naissance complète et en la signant.



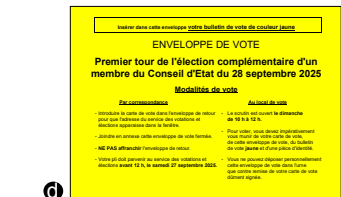
c. Bulletin de vote

J'ajoute à la main une croix dans la case en regard de la personne candidate choisie. Je coche **au maximum 1 case** sur le bulletin officiel de couleur jaune.



d. Enveloppe de vote

J'insère le bulletin de vote officiel de couleur jaune dans l'enveloppe de vote de couleur jaune.

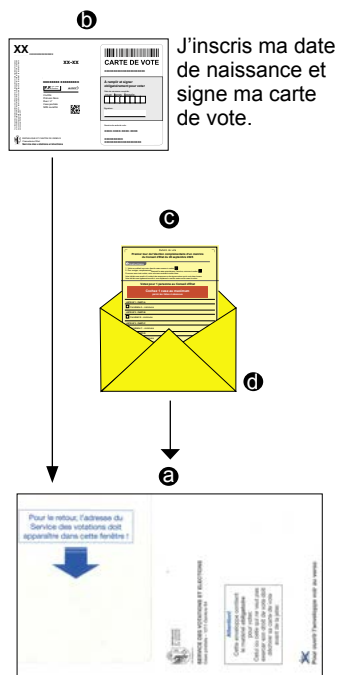


Comment voter ?

1. Je vote par correspondance

1. Je complète ma carte de vote de vote **b**.
2. J'insère mon bulletin de vote officiel de couleur jaune **c** dans l'enveloppe de vote de couleur jaune **d**; je ferme mon enveloppe de vote en collant le rabat.
3. Je glisse ma carte de vote et l'enveloppe de vote de couleur jaune, **ainsi que l'enveloppe de vote de couleur bleue pour la votation qui a lieu à la même date**, dans l'enveloppe de transmission **e**, que je poste sans l'affranchir si elle est postée en Suisse.

En revanche, les personnes de nationalité suisse domiciliées à l'étranger doivent l'affranchir, **même si elle est postée en Suisse**.



Comment exprimer mon choix?

Je peux choisir **au maximum 1 personne candidate**.



Je dois utiliser uniquement le bulletin de vote officiel de couleur jaune.

Pour cette élection, j'ajoute à **la main** une croix dans la case en regard de la personne candidate choisie.

Attention: je ne dois pas cocher plus **d'une case**. Si je dépasse ce nombre, mon vote sera **annulé**.

Je peux voter « **blanc** » pour cette élection. Pour cela, je ne coche aucune case sur le bulletin de vote.

Au premier tour, mon vote comptera dans le calcul du taux de participation et du nombre de suffrages requis pour atteindre la majorité absolue.

Pour corriger, je remplis entièrement la case erronée au stylo pour l'annuler, comme ci-contre: ■

2. Je vote au local de vote

Je me rends **en personne** au local de vote de ma commune ou de mon arrondissement électoral, le **dimanche 28 septembre 2025 entre 10h00 et 12h00**, avec **mon matériel électoral** et une **pièce d'identité**.

Les adresses des locaux de vote se trouvent à la fin de la présente notice explicative.

Pour que mon vote soit valable

- Seul le bulletin de vote officiel fourni peut être utilisé; **une photocopie n'est pas acceptée**.
- Je dois introduire **1 seul bulletin de vote** dans l'enveloppe de vote.
- Mon bulletin de vote doit exprimer **clairement et distinctement** ma volonté.
- Mon bulletin de vote ne doit pas contenir de remarques ni de signes.
- Mon bulletin de vote ne doit pas être signé ou permettre de m'identifier.

Je ne peux voter qu'au local de vote de l'arrondissement électoral de mon domicile politique, qui figure sur ma carte de vote.

Adresses des locaux de vote

Ville de Genève

21-01	Cité-Rive	Collège Calvin, entrée rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Ecole primaire de Pâquis-Centre, rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole du Seujet, quai du Seujet 8
21-04	Prairie-Délices	Collège Voltaire, rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Ecole primaire des Eaux-Vives, rue des Eaux-Vives 84
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Ecole de Roches, chemin de-Roches 31
21-07	Florissant-Malagnou	Ecole primaire des Contamines, rue Michel-Chauvet 22 / rue Crespin
21-08	Cluse-Roseaie	Ecole primaire de la Roseaie, rue des Peupliers 15
21-09	Acacias	Ecole primaire Hugo-de-Senger, rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Ecole primaire du Mail, rue du Village-Suisse 5
21-11	Servette-Grand-Pré	Ecole primaire Geisendorf central, rue de Lyon 56 / rue Faller
21-12	Prieuré-Séchéron	Ecole primaire de Séchéron, avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Ecole primaire de Saint-Jean, rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Ecole primaire des Crêts, chemin Colladon 1
21-15	Croquettes-Vidollet	Ecole primaire des Croquettes, Pavillon Doré, rue Baulacre 8
21-16	Vieusseux	Ecole des Franchises, route des Franchises 54
21-17	Champel	Ecole primaire des Crêts-de-Champel, chemin des Crêts-de-Champel 40-42

Communes

01	Aire-la-Ville	Salle du Conseil municipal, rue du Vieux-Four 52
02	Anières	Mairie, route de la Côte d'Or 1
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin, route du Creux-du-Loup 44
05	Bardonnex	Ecole de Compesières, salle polyvalente, route de Cugny 95
06	Bellevue	Annexe mairie, Parc des Aiglettes 2
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7
10	Céligny	Salle communale, route des Coudres 2
11	Chancy	Ecole, chemin de la Ruette 10

12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149
12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale, chemin des Briffods 6
15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Salle communale, chemin de la Mairie 17
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Rez-de-chaussée du pavillon scolaire, route de Corsier 20
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine, route de La-Plaine 79
22	Genthod	Centre communal, chemin de la Pralay 4
23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire), chemin Edouard-Sarasin 47
24	Gy	Salle GYVI, route de Gy 115
25	Hermance	Ecole, chemin des Glerrets 14
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Mairie, rue de la Maison-Forte 11
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de La-Repentance 86
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossons 7
32	Perly-Certoux	Mairie, route de Certoux 51
33	Plan-les-Quates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Buvette de la salle communale, chemin de Valérie 18
35	Presinge	Mairie, route de Presinge 116
36	Puplinge	Salle communale, rue de Graman 66
37	Russin	Mairie, place du Mandement 1
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale, rampe de Chouilly 17
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Ecole Marcelly, chemin de Marcelly 10
41	Troinex	Ecole de Troinex, chemin Emile-Dusonchet 2
42	Vandœuvres	Salle communale, route de Meinier 26
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtellaine	Avenue de Châtellaine 84
43-03	Aire-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208
46	Suisses de l'étranger	Rue des Mouettes 13

NOUVEAU

NOUVEAU

A votre service

Je peux m'adresser au service des votations et élections, qui me renseignera volontiers sur la manière de procéder si j'ai:

- reçu un matériel de vote incomplet;
- perdu ma carte de vote;
- mal rempli ou si je n'arrive pas à corriger mon bulletin de vote.

E-mail elections-votations@etat.ge.ch Tél. 022 546 52 00

- du lundi 8 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025;
- le samedi 27 septembre 2025 de 8h00 à 12h00;
- le dimanche 28 septembre 2025 de 10h00 à 12h00.

Mon enveloppe blanche de transmission doit contenir:

- 1 carte de vote;
- 1 bulletin de vote de couleur jaune;
- 1 enveloppe de vote de couleur jaune au format C5;
- la présente notice explicative.

Le matériel de vote pour la votation populaire qui a lieu à la même date est mentionné dans la brochure explicative cantonale.

Je peux consulter par ailleurs le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse: <https://www.ge.ch/elections/20250928/>

Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (rs/GE A 5 05), quiconque notamment:

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'une autre électrice ou d'un autre électeur;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat
Service des votations et élections
Rue des Mouettes 13 - Case postale 1555
1211 Genève 26
www.ge.ch/elections

Papier recyclé
Photos: © Chancellerie d'Etat (Olivia Nemeth)
Design graphique: Olivia Nemeth, HEAD – Genève